

Sujet: [INTERNET] ENQUÊTE PUBLIQUE D'ANTUGNAC

De : Association AIRE <AIREassociation@hotmail.com>

Date : Wed, 8 Nov 2017 14:17:15 +0000

Pour : "pref-photovoltaique-antugnac@aude.gouv.fr" <pref-photovoltaique-antugnac@aude.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Veillez trouver en pièce jointe la contribution de l'association AIRE, Aide à l'Initiative dans le Respect de l'Environnement, Les moulins 11500 Saint Ferriol.

Recevez, Monsieur le Commissaire, mes salutations respectueuses,
Nadine L'hénoret, présidente de AIRE

EP antugnac nov 17.doc	Content-Description: EP antugnac nov 17.doc Content-Type: application/msword Content-Encoding: base64
------------------------	--

Saint Ferriol le 8 novembre 2017

M le Commissaire Enquêteur, Antugnac

Monsieur le Commissaire,

L'association AIRE (Aide à l'Initiative dans le Respect de l'Environnement) s'est toujours prononcée contre la construction d'un parc photovoltaïque sur la commune d'Antugnac, et est d'ailleurs co-requérante en demande d'annulation des permis de construire de ce projet, affaire qui fait objet d'un appel devant la CAA de Marseille, non jugé à ce jour.

L'objet actuel de l'enquête porte seulement sur le poste de transformateur qui a une surface bien plus restreinte que le parc solaire, cette surface s'ajoutant dans un ensemble qui se construirait dans une zone viticole d'AOC de Limoux (Appellation d'Origine Contrôlée).

En ce qui concerne le parc photovoltaïque, la LPO Aude a émis un avis défavorable, de même que le Ministère de l'Agriculture, ainsi qu'un avis réservé de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles sur les 22 hectares concernés par le projet.

Le transformateur, objet de l'enquête présente constitue seulement un complément de la centrale. L'association AIRE s'interroge par ailleurs sur le fait que la quasi totalité du projet se situe sur les terrains privés d'un conseiller municipal.

Et aussi, que ne figurent à aucun moment mentions, votes, questions sur cette réalisation pourtant majeure dans cette commune, ni dans le registre des comptes rendus du Conseil Municipal de 2008 à 2011, pas plus que la moindre délibération...

Pour conclure, l'association AIRE donne un avis négatif à la réalisation d'un transformateur électrique lié à ce parc solaire.

Recevez, Monsieur le Commissaire Enquêteur,
Nos salutations respectueuses,

Pour l'association AIRE, la présidente
Nadine L'hénoret